

Question orale de M. De Bock : abattage de dizaines d'arbres dans le Kauwberg.

M. De Bock rappelle qu'il y a une quinzaine de jours, de nombreux arbres ont été abattus dans le Kauwberg à hauteur de l'avenue Dolez (côté droit en montée).

Vu l'importance de la flore et de la faune sur ce site, M. De Bock aimerait savoir combien d'arbres ont été abattus. Un permis a-t-il été sollicité auprès de la commune ou d'une autre autorité ? Si c'est le cas, les conditions du permis ont-elles été bien respectées ? Quelle est la raison de ces abattages ?

Mme l'Echevine De Brouwer répond que le terrain où les arbres ont été abattus appartient à un particulier. Le permis a été délivré par la Région (Bruxelles-Environnement).

La demande concerne 10 érables sycomores situés en lisière de la prairie à hauteur du n° 160 de l'avenue Dolez.

Le demandeur du permis est tenu de respecter les conditions suivantes :

- limiter l'abattage aux 10 érables sycomores situés sur la limite de la lisière entre le bois et la prairie ;
- ne pas prévoir de replantation afin de favoriser le développement des essences indigènes avoisinantes ;
- contrôler les éventuels rejets de souche des érables ;
- limiter l'accès à 3 chevaux.

En outre, le titulaire du permis est censé avertir par lettre recommandée le Fonctionnaire délégué ainsi que le Collège des Bourgmestre et Echevins du commencement des travaux au moins 8 jours à l'avance.

Le service Vert a effectué trois visites sur place, qui lui ont permis de constater que le permis était bien respecté.

La demande d'abattage est motivée par le décès de deux chevaux empoisonnés par l'ingestion des fruits d'érables sycomores. Ces fruits, qui ont proliféré à l'occasion des chaleurs estivales, s'avèrent particulièrement toxiques pour les chevaux.

Le maintien de ces érables n'est pas indispensable, et ce d'autant plus que leur disparition va favoriser le développement d'essences indigènes sur le site. De plus, l'abattage de ces arbres est également justifié par le fait qu'il n'est pas possible de déplacer les clôtures afin d'éloigner les chevaux de la lisière.

Cette opération ne porte donc pas atteinte à la biodiversité du site semi-naturel du Kauwberg, dont la gestion incombe à Bruxelles-Environnement.

M. De Bock exprime un certain étonnement car il dispose de photos montrant que le nombre d'arbres abattus ne se limite pas à une dizaine d'érables mais s'avère beaucoup plus important.

Mme l'Echevine De Brouwer va se renseigner sur ce point.